



## NOTICE D'INFORMATION POUR LES CANDIDATURES ELEVES

### La procédure de dématérialisation

- Les dates d'ouverture et de clôture du questionnaire en ligne sont les suivantes :
  - o accès au questionnaire dès le 3 mars
  - o clôture le 2 avril

### Le dossier de candidature :

Afin d'éviter toute candidature spontanée sur le site de la Région, la procédure sera la suivante :

- 2 liens seront communiqués dans le courrier d'information aux proviseurs (voir la rubrique échéance ci-dessous). Ce courrier sera doublé d'un mail adressé aux établissements.
- 1 premier lien concerne le questionnaire à remplir en ligne par l'élève. Une clé personnelle lui sera communiquée par retour de mail dès enregistrement (**il est primordial d'indiquer dans le questionnaire l'email de l'élève ou d'un de ses parents pour recevoir cette information**).
- Le second lien permettra à l'élève de compléter ou modifier son dossier jusqu'à la date de clôture des candidatures en utilisant sa clé personnelle.
- La connexion à ces liens se fait à partir d'Internet en tapant les adresses « html » communiquées aux établissements dans le courrier d'information ou par mail. L'élève doit donc disposer d'un accès à un ordinateur et remplir dans la mesure du possible ce dossier en collaboration avec un adulte.
- La Région s'engage à effectuer pour sa part une déclaration de collecte de données nominatives auprès de la CNIL.

### Les notices d'information :

Le mail adressé fin décembre comportera les pièces jointes suivantes numérisées : -

- une présentation du dispositif pour les élèves et leurs parents
- les contacts pour les élèves et parents
- **1 contrat d'objectif (à retourner complété de façon manuscrite et signé par les parents à l'établissement).**

### Les échéances :

Février : envoi d'une lettre d'information aux proviseurs doublé d'un mail comportant les liens et les notices dématérialisées

Début mars : saisie des candidatures élèves

Début avril : clôture de la saisie en ligne

Fin avril : envoi des courriers réponse

Début mai : mise en ligne des affectations